



Paris le 29 janvier 2014  
N°10

**La Présidente**

Madame Hélène Farnaud-Defromont  
Directrice de l'AEFE  
23 place de Catalogne  
75014 Paris

Madame la Directrice,

L'issue des négociations entre l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et le président du comité de gestion du Lycée français de Mexico suscite l'opposition de notre association.

Nous nous rappelons que le statut de résident qui disparaît dans cet établissement a été créé en 1990, justement pour remédier à l'injustice flagrante qui présidait à la rémunération et aux conditions statutaires imposées aux personnels titulaires de l'Education nationale qui y étaient employés sous contrat de recrutement local.

À nos yeux, c'est une régression inacceptable.

Il est à craindre qu'une proportion importante des résidents actuellement en poste ne voudra pas courir le risque d'un contrat précaire de deux ans.

Est-il vrai, est-il concevable que le Lycée français de Mexico continue à bénéficier de l'aide de l'Etat français par la mise à disposition de personnels d'encadrement sous statut d'expatrié dans le cadre d'une convention a minima ?

Les familles peuvent s'inquiéter à juste titre de la qualité de l'enseignement qui sera donné après un tel bouleversement. Elles peuvent s'inquiéter de l'augmentation inévitable des frais de scolarité qui en résultera.

Notre association est solidaire des enseignants et des familles de cet établissement.

Monique Cerisier ben Guiga